



Compte rendu du CSA du 19 novembre 2025

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon / Cécile Guillaumard

Ordre du jour :

- Bilan du télétravail – Année 2024
- Réorganisation du Pôle Contrôle et Expertise
- Nouvelle méthode d'allocation des emplois
- Questions diverses

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Madame la présidente,

L'instabilité gouvernementale que nous subissons avec ses épisodes tragi-comiques et ses claquements de porte dignes d'une pièce de Feydeau, ne met pourtant pas en cause les orientations budgétaires qui sont, elles, d'une trop grande stabilité !

Le projet de budget 2026 reste dans la droite ligne d'un pouvoir macroniste délégitimé et à bout de souffle avec réduction des effectifs de la Fonction Publique ainsi que le gel de leurs salaires, préservation maximale des profits et des rentes, mise à contribution des plus modestes pour réduire un déficit dû en grande partie aux réductions d'impôts massives pour les plus riches et les grandes entreprises,...

Ce projet de budget est un budget antisocial faisant notamment la part belle aux dépenses militaires qui augmentent de près de 7 milliards !

Alors même que des crédits et réductions d'impôts pour les ménages sont supprimés (ex : réduction d'impôt pour frais de scolarité) et que la non revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu va impacter l'ensemble des contribuables.

Alors même que les pensions de retraite et prestations sociales ne seront pas revalorisées et vont générer de très nombreuses situations dramatiques.

En revanche, aucune remise en cause du Crédit Impôt Recherche, qui coûte plus 7 milliards d'euros par an, dont de nombreuses études démontrent l'inefficacité.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Dans le même temps, le Gouvernement épargne les plus riches : pas de mise en place de la taxe Zucman, grâce notamment à un RN plus proche des puissants que des classes populaires qu'il prétend défendre.

Encore moins le retour de l'impôt sur la fortune, ni la suppression de la « flat tax » .

Le Projet de la Loi de Finances 2026 reconduit simplement la Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), déjà mise en place en 2025, et qui rapporte seulement 1,2 milliard d'euros et ne touche en fait que 16 300 foyers (soit environ un quart des contribuables déclarant plus de 250 000 euros de revenus annuels pour 1 part).

Seule nouveauté, l'instauration d'une taxe de 2% sur les holdings patrimoniales qui détiennent des actifs d'une valeur d'au moins 5 millions d'euros. Mais, au regard des très nombreuses exonérations, ce n'est que de la poudre aux yeux qui épargnera 95% du patrimoine des plus riches. Elle devrait rapporter seulement entre 1 et 1,5 milliard d'euros. S'y rajoutent, l'accélération de la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE, qu'il est prévu de supprimer totalement en 2028) et la baisse de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises . Ainsi, fidèlement aux objectifs des libéraux, ce sont encore les grandes entreprises qui vont éviter de payer leur juste part d'impôt.

Et que dire des nouvelles suppressions d'emplois, dont 550 pour la seule DGFIP ?

Dans sa "revue des missions" transmise au gouvernement en juillet dernier, le secrétariat général de Bercy estime que les ministères économiques et financiers, et notamment la DGFIP, ont atteint leurs limites en matière de réduction d'effectifs. Un levier "largement épuisé" selon l'administration, qui serait « à l'os », selon les termes mêmes de la presse spécialisée.

Avec plus de 30 000 emplois supprimés depuis 2010, c'est un véritable plan social que notre administration engage chaque année depuis déjà plus de 20 ans, en totale contradiction avec les annonces publiques de renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

Justifier ces suppressions par les gains de productivité amenés par « la modernisation des systèmes d'information » comme indiqué dans le document de présentation aux parlementaires, est un mensonge. Aucune étude, aucun bilan n'a jamais été mené alors que c'est toujours ce même argument qui est avancé depuis 25 ans.

Dans ce contexte, inutile d'espérer la moindre reconnaissance, puisque le Ministère a annoncé l'absence de mesure catégorielle en 2026, et le PLF prévoit également un nouveau gel du point d'indice pour les fonctionnaires.

Ces suppressions d'emplois que la CGT Finances Publiques ne cesse de dénoncer ont un impact indéniable sur la santé des agents : ainsi, le nombre d'actes suicidaires à la DGFIP (18 tentatives et 18 suicides depuis le début d'année) est particulièrement élevé.

La seule source d'un petit peu de satisfaction est la suspension de la réforme des retraites. Cependant, suspension ne signifie pas suppression et nous continuerons à nous battre pour obtenir son abrogation pure et simple.

*Madame la présidente, nous vous accueillons dans un département du Lot renommé pour ses paysages, son patrimoine, son climat et sa gastronomie.
Vous pourrez y apprécier la compétence et le dévouement constant des agents... Tout du moins de ceux non encore désabusés.*

*Loin de cette image de pays de cocagne, c'est le découragement qui règne dans la plupart des services : dégradation des conditions de travail , industrialisation des tâches avec perte de sens, privatisation rampante des missions, absence de réel soutien de la Direction à tous les niveaux, tensions de plus en plus vives avec les collectivités locales qui ne comprennent pas le sens de notre travail, usagers perdus et en colère, téléphone sonnant dans le vide faute d'agents suffisants pour répondre, ...
La liste est longue !*

Et la nouvelle méthode d'allocations des emplois suscite plus d'inquiétudes que d'espérances .

Le nouveau référentiel ne sera plus le TAGERFIP mais reposera sur « la réalité de la force de travail ». Les ETP seront alloués entre les directions, en fonction du poids de chacune dans la charge nationale et les enjeux sur chacun des métiers. En cas de « surnombre » identifié, ce dernier sera résorbé par le non remplacement des départs à la retraite.

Inutile de dire qu'un département rural comme le Lot ne part pas gagnant avec ce nouveau référentiel !

Bilan du Télétravail – année 2024

Une stabilisation de ce mode de travail est constatée :

- au 31 décembre 2024 : 48663 agents dont 108 dans le Lot bénéficient au moins d'une journée de télétravail.

Cela représente 51,9% des agents au niveau national et 36,3 % au niveau départemental.

Un seul refus est comptabilisé pour le Lot en 2024. Cependant, les représentants du personnel ont fait remarquer que certains refus ont été effectués dans un cadre « informel ».

Nous rappelons aux agents de bien poser leurs demandes par Sirhius. Le refus doit être formalisé pour les éventuels recours.

Réorganisation du Pôle Contrôle et Expertise (PCE)

Suite du projet d'éparpillement du service façon puzzle :

La direction nous confirme le transfert de la programmation Data-Mining vers la DIRCOFI. Un emploi A devrait suivre mais vers le site de Montpellier au lieu de Toulouse comme prévu initialement. A notre interrogation sur les choix de ce site, la Direction nous explique qu'il en revient uniquement à la DIRCOFI d'en prendre la décision.

La brigade DIRCOFI de Cahors devrait récupérer la mission CFE sans transfert d'emploi.

La mission Expertise sera transférée au SIE, qui pourra également participer aux travaux de programmation événementielle, la BCR gardant également une compétence en la matière sur des dossiers « recherche ».

Des discussions sont actuellement en cours concernant l'organisation matérielle et fonctionnelle avec le SIE qui devrait récupérer deux emplois A.

La Direction s'engage à ce que leurs missions ne soient ni diluées dans celles du SIE, ni élargies.

Concernant le dernier emploi A, la direction nous explique qu'il dépendra du plan emploi 2026 et ne peut donc rien nous dire.

Plusieurs réunions formelles ou informelles ont eu lieu avec les agents concernés quant à leurs souhaits.

Même si la Direction nous garantit un accompagnement au mieux des agents, les nombreuses zones de flou ne nous rassurent pas quant au respect des règles de priorité et aux droits des collègues.

Nouvelle méthode d'allocation des emplois

La DGFIP a engagé des travaux pour rénover les modalités de pilotage des emplois et des effectifs, qui doit conduire, en cible, à mettre en place une nouvelle méthode d'allocation des emplois et une adaptation des modalités de gestion RH, envisagée à partir de 2026.

Le nouveau référentiel ne sera plus le TAGERFIP mais reposera sur « la réalité de la force de travail ».

Les ETP seront alloués entre les directions, en fonction du poids de chacune dans la charge nationale et les enjeux sur chacun des métiers. En cas de « surnombre » identifié, ce dernier sera résorbé par le non remplacement des départs à la retraite.

Le seul point positif est que les mi-temps et temps partiels seront mieux pris en compte.

Ce changement ferait suite à un rapport de l'IGF pointant que le correctif d'allocation d'emplois est trop favorable aux petites directions alors que l'enjeu financier est surtout dans les grandes directions.

L'effet attendu est un renforcement des grandes directions mais des enveloppes constantes pour les autres directions.

La nouvelle répartition s'appliquerait à partir de 2026 même si la PLF 2026 n'est pas encore votée au PLF.

Il est envisagé 3 cas de figure :

1. le calcul est favorable à une direction = création d'emplois dans le mouvement N ou sur plusieurs années
2. peu d'écart avec la situation existante = maintien des effectifs existants
3. calcul défavorable à une direction soit des directions avec un volume supérieur d'ETP = il faudra converger vers la cible via le jeu des mutations et de départ à la retraite.

Nous nous sommes fortement inquiétés de la présence dans les documents fournis d'une partie sur la conduite du changement avec rappel des garanties et règles de priorité comme pour toute restructuration.

Nous n'avons eu aucune réponse satisfaisante de la Direction à ce sujet.

Dans le Lot, nous sommes actuellement à 282 ETP contre 277,2 en effectif réel. La Direction refuse pour l'instant de nous donner le ciblage du département et attend la présentation du plan emploi 2026.

Il est fort probable que le problème des vacances sera vite résolu avec cette nouvelle méthode !

Questions diverses

- Nous avons évoqué le sujet des tickets restaurants pour les vacataires. Depuis la mise en place des cartes magnétiques, ces derniers n'en bénéficient plus alors qu'ils y ont bien droit.

La direction évoque des problèmes techniques et de charges patronales. Elle doit revenir vers nous à ce sujet.

- Nous avons demandé un premier bilan des expérimentations sur l'IA.

16 expérimentateurs lotois testent actuellement 3 fonctionnalités :

- le chat simple (répondre à des questions généralistes),
- Docufip (sélectionner une base de connaissance publique et/ou déposer des fichiers pour interroger le contenu : il élabore des réponses basées sur le contenu uniquement)
- Langage Clair (simplifier un message comportant du vocabulaire complexe en lui spécifiant des instructions pour améliorer la réponse).

Il existe encore des limites à l'expérimentation notamment sur l'aspect Collectivités Locales. L'utilisation de l'IA nécessite également un cadrage et de la vérification.

Nous ne sommes pas technophobes par principe mais il est rappelé qu'il ne faut pas toujours prendre pour argent comptant ce qui vient de l'IA, qui reste un outil au service de l'humain. Celui-ci doit garder son esprit critique pour une meilleure utilisation vis à vis des conditions de travail et au service des usagers!